

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**  
**POUR LE REMPLACEMENT D'UN PORTIQUE D'ACCES ANTIVOL**  
**AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION**

Date de Publication : 08 juin 2015

Date limite de remise des offres : 30 juin 2015

Ouverture des plis : 3 juillet 2015

**Pouvoir adjudicateur**

Le lycée Camille Guérin, représenté par Monsieur le Proviseur  
Lycée Camille Guérin  
33, rue de la Gibauderie  
86000 POITIERS  
Tél. : 05.49.46.28.70  
Fax : 05.49.38.32.60

**Personne à contacter**

Monique Brugiroux - Intendance  
monique.brugiroux@ac-poitiers.fr

## **1 – Procédure**

Procédure adaptée établie selon les dispositions des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics

Offre Publiée :

- sur le site du Lycée Camille Guérin : [www.lyc-camilleguerin.fr/](http://www.lyc-camilleguerin.fr/)
- sur le site des Journées de l'Intendance : [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

## **2- Objet :**

Le présent marché a pour objet l'achat et l'installation par le titulaire, ci-après désigné "le vendeur", à l'établissement public local d'enseignement désigné ci-après "l'établissement preneur", d'un portique antivols sis à l'entrée du CDI et compatible avec le système existant.

## **3 – Durée :**

Le présent marché prend effet à compter de sa notification. La notification consiste en l'envoi du marché signé au vendeur par tout moyen permettant de donner une date certaine. La date de notification est la date de réception du marché par le vendeur.

## **4 - Documents régissant la consultation**

- Code des marchés publics ;
- Le présent règlement de consultation signé par le candidat en un seul original. L'original sera conservé par le lycée et fera seul foi ;
- Offre du candidat (selon modèle joint) comportant le descriptif détaillé du matériel, le prix proposé et valant acte d'engagement établi en un seul original, portant le cachet de l'entreprise et dûment signé et paraphé. L'original sera conservé par le lycée et fera seul foi.

## **5 - Stipulations relatives à l'application des conditions générales de vente du bailleur**

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant sur les factures du vendeur, ne sont pas applicables au présent marché.

## **6 – Livraison et installation**

Le vendeur livrera le matériel à l'adresse suivante en dehors des vacances scolaires et de préférence semaine 35, date qui sera confirmée sur le bon de commande

**Lycée Camille Guérin, 33 rue de la Gibauderie – 86000 Poitiers**

Muni d'une garantie, le matériel est également accompagné de la notice et du manuel d'utilisation en langue française qui permet une utilisation optimale.

Le représentant de l'établissement preneur désigné, pouvoir adjudicateur, après avoir effectué les opérations de vérification prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet de la livraison dans les conditions de l'article 25 du C.C.A.G / F.C.S.

## **7 - Acomptes**

Il n'est pas versé d'avance au candidat retenu.

## **8 - Paiement**

### **8.1 Modalités de paiement**

L'achat du matériel fait l'objet d'un paiement par virement administratif sur présentation de la facture.

### **8.2. Présentation de la facture**

La facture sera présentée à l'établissement preneur dans un délai maximum de 15 jours à compter de la livraison du matériel.

Elle est établie en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les noms et adresse du bailleur ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal ;
- le numéro et la date du marché ;
- la prestation et la période trimestrielle concernée ;
- le montant hors TVA ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- le montant total TTC ;

### **8.3. Délai de paiement :**

La somme due en exécution du présent marché sera payée, après livraison intégrale de la commande, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement.

### **8.4. Non respect des délais de paiement :**

Le défaut de paiement dans les délais fixés à l'article 14.3, fait courir de plein droit et sans autres formalités au bénéfice du bailleur des intérêts moratoires, calculés dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics et le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013, modifié et "relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics".

Le taux des intérêts moratoires est égal à celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir.

## **9 – Assurance**

Dans le cadre de son activité, objet du présent marché, le vendeur atteste de sa couverture par la souscription d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée pour les dommages matériels et corporels.

Il s'engage, sur toute demande faite par l'établissement preneur par lettre recommandée avec avis de réception postal ou en cas de modification des conditions de sa police d'assurance, à communiquer une attestation de souscription de la police d'assurance en cours de validité.

A défaut de production dans un délai de 15 jours ouvrés (comptés à partir de la réception de la demande), le marché pourra être résilié, conformément à l'article 32.f du C.C.A.G./F.C.S.

## **10 – Attribution du Marché**

Le fournisseur sera retenu en fonction des critères suivants classés par ordre de priorité :

- Prix de vente 60 %.
- Caractéristiques techniques : 25%.
- Qualité de fabrication, normes de sécurité, SAV et garantie 15%

Un test de compatibilité devra obligatoirement être effectué par le fournisseur retenu, avant validation de la commande et installation du matériel.

## **12 – Dérogation au C.C.A.G/F.C.S.**

Il est dérogé :

- à l'article 14 par l'article 10 du C.C.A.P

# CAHIER DES CHARGES

## **A – Modalités d'exécution et de livraison**

Le vendeur est responsable du mode d'acheminement et de l'installation du matériel. Les risques inhérents au transport jusqu'au lieu de destination incombent au titulaire. Le délai de livraison ne pourra excéder l'engagement pris de l'offre retenue.

## **B – Descriptif**

Portique contrôle d'accès antivol électromagnétique

- Nécessairement compatible avec le système Tattle Tape 3M, existant
  - largeur du passage total : 3,50 m environ
  - double flux d'élèves
  - alimentation 230 v
- o Option 1 : Compteur de passages.
  - o Option 2 : Maintenance annuelle

## **C – Détermination du Prix**

Le prix proposé dans l'offre devra faire apparaître le prix hors taxe, le montant de la TVA ainsi que le prix toutes taxes comprises.

## **D – Nature du matériel**

Le matériel sera conforme aux directives, décrets et normes françaises en vigueur.

## **E - Présentation des offres :**

Les fournisseurs complèteront et signeront l'acte d'engagement et l'attestation sur l'honneur figurant au présent dossier.

Le dossier remis par les candidats sera transmis sous enveloppe cachetée portant la mention « OFFRE PORTIQUE D'ACCES CDI »

Ce pli devra contenir la proposition tarifaire avec les fiches techniques expliquant toutes les spécificités du matériel et répondant aux critères présentés ci dessus.

# ACTE D'ENGAGEMENT

## A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Lycée Camille GUERIN  
33, rue de la Gibauderie  
86000 POITIERS  
Tél. : 05.49.46.28.70  
Fax : 05.49.38.32.60

Objet du marché	<b>PORTIQUE D'ACCES ANTIVOL - CDI</b>
Nom, prénom, qualité du signataire du marché :	Mr le Proviseur
Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire	Mr l'Agent Comptable 33, rue de la Gibauderie 86000 POITIERS Tél. : 05.49.46.28.70 Fax : 05.49.38.32.60
Courriel	alain.peycli@ac-poitiers.fr

Le présent marché est passé en vertu de l'article 28 et 40 du Code des marchés publics.

## B. Engagement du candidat

<b>Nom, prénom et qualité du signataire</b>	
<b>Adresse professionnelle</b>	
<b>Téléphone</b>	

<b>Agissant au nom et pour le compte de</b>	
Dont le siège social est à	
Immatriculée à l'INSEE sous le numéro	
N° SIRET	
Code APE	
N° inscription RCS	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse courrier électronique	
<b>Coordonnées bancaires (joindre obligatoirement un RIB ou RIP)</b>	

**Nom, prénom et qualité du signataire :**

- agissant pour mon propre compte
  
- agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom, l'adresse*) :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges concernant l'achat d'un portique d'accès antivol au C.D.I. **compatible avec le système Tattle Tape security 3M.**

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer le matériel demandé en tous points conformes à l'offre validée, et à exécuter les prestations demandées aux conditions et prix ci-dessous :

Montant de l'offre hors TVA	
Taux de TVA / montant de la TVA	
Montant TTC	

Délai de livraison, à compter de la commande	
Durée de la garantie	
Délai d'intervention SAV	

**Joindre un descriptif détaillé**

**Responsable légal de l'entreprise :**

NOM :

Prénom :

Signature

Fait à :

Le :

**Cachet de l'entreprise**

## DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que les salariés sont recrutés régulièrement au regard du Code du Travail,
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP),
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande de l'établissement preneur. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est considérée comme nulle et non avenue.

Fait à :

Le :